



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

financement

Question écrite n° 121262

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les recommandations exprimées dans le rapport de la Cour des comptes sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale de septembre 2011. Concernant le financement des déficits sociaux, la Cour des comptes suggère de prévoir par une disposition de loi organique un transfert automatique à la CADES (Caisse d'amortissement de la dette sociale) en fin d'année de la part de l'endettement de l'ACOSS (Agence centrale des organismes de sécurité sociale) correspondant au déficit du régime général et du FSV (Fonds de solidarité vieillesse), dans le cadre d'une programmation précise et fiable de retour à l'équilibre des comptes sociaux. Il le remercie de bien vouloir lui indiquer son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121262

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2011, page 11518

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)